



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE**
20, avenue des Rives du Lac - 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE
Tél. : 03.84.77.00.00. - Télécopie : 03.84.77.00.01
e-mail : contact@sied70.fr

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX N°D 5043

Article 47-C du Code de la voirie départementale : demande d'accord technique

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 30 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Désignation des travaux : Extension de l'installation communale d'éclairage public rue des Charmottes

Département : HAUTE-SAONE

Commune : DAMPIERRE-SUR-SALON

Maître d'ouvrage du projet : Commune de DAMPIERRE-SUR-SALON

Maître d'œuvre du projet : SIED 70

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :
- la voirie départementale :
- la voirie communale :
- le domaine privé :

Numéro(s)¹

-
 -
 - 1 à compléter pour ces
 - 2
- catégories de voiries

C) SERVICES CONSULTES :

- SIED 70
- Service départemental de l'architecture et du patrimoine
- ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- FRANCE TELECOM
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône
- Direction Départementale des Territoires
- Commune de DAMPIERRE-SUR-SALON

Fait à Vaivre-et-Montoille le
Pour le SIED 70

NOTICE DE PRESENTATION

Commune de DAMPIERRE-SUR-SALON

D 5043 - Extension de l'installation communale d'éclairage public rue des Charmottes

1) Analyse de l'état initial du site

La commune de DAMPIERRE-SUR-SALON, de type rurale, se situe à environ 15 km au Nord-est de GRAY. La zone des travaux se situe Rue des Charmottes.

La commune de DAMPIERRE-SUR-SALON présente les caractéristiques particulières suivantes au titre de la législation sur les sites et monuments historiques :

- Demeure de maître de forges, puis de Charles Couyba, Rue Carnot, arrêté du 17/12/1993.

2) Justifications des travaux

Une extension de l'installation communale d'éclairage public longue d'environ 180 mètres est nécessaire pour éclairer une partie de la Rue des Charmottes.

Les travaux pourront consister en :

- la construction d'un réseau souterrain d'éclairage public long d'environ 180 mètres en utilisant les gaines existantes ;
- la fourniture et la pose de 3 ensembles d'éclairage public composés chacun d'un mât droit cylindro-conique de 6 mètres de hauteur, et d'un luminaire fonctionnel équipé d'une lampe à vapeur de sodium haute pression de 100W ;

3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement

La mise en souterrain du nouveau réseau permet de réduire au maximum l'impact visuel et garantit au maximum la sécurité des personnes.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment la norme UTE C17-200 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les installations d'éclairage public et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).